

**COMMUNE DE VERNIER****QUESTION ECRITE**

au sens des articles 49 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Pour optimiser la conception et la construction  
des bâtiments scolaires**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Notre commune est amenée à construire une école dans le quartier de l'Étang. Il serait opportun de saisir cette occasion pour définir un certain type d'architecture permettant d'optimiser l'espace et favorisant l'apprentissage.

Les méthodes d'apprentissage basées sur des projets qui impliquent activement les étudiants gagnent en popularité. Les conséquences sont importantes sur la conception des bâtiments. Tout d'abord, la salle de classe traditionnelle n'est plus le seul espace d'apprentissage puisqu'elle ne peut héberger qu'un nombre limité d'activités d'enseignement. Dès lors, l'implantation des bâtiments et leurs structures doivent être repensées pour offrir une plus grande flexibilité dans l'utilisation des espaces.

Par ailleurs, en milieu urbain, la nécessité d'économiser l'espace requiert une optimisation des surfaces utilisables. Ainsi, la plupart des espaces de circulation, lorsqu'ils sont bien conçus, peuvent aussi devenir des lieux d'apprentissage, c'est-à-dire des zones à fonctions multiples plutôt que de simples passages. Dans les climats froids, l'usage du type à atrium central et rue d'apprentissage prévalant sur celui du type cour (le nouveau Graduate Institute de Genève en propose de magnifiques exemples). Une conséquence de cette polyvalence peut être une économie de mètres carrés et financière.

La construction d'une école coûtant cher et l'espace étant précieux, il serait également pertinent de prévoir des bâtiments à même d'évoluer en fonction des besoins futurs, par exemple en rendant possible une surélévation pour ajouter des classes supplémentaires.

Enfin, le résultat de ces réflexions devrait conduire à l'élaboration d'un « schéma type » servant de base de travail pour la construction d'autres établissements scolaires allant jusqu'à la possibilité de réutiliser les plans d'une école à l'autre. Ils permettraient par ailleurs d'économiser sur le coût très élevé des concours. Cependant, pour parvenir à faire évoluer les concepts architecturaux, encore faut-il en avoir la compétence.

**Ma question est donc la suivante :**

- **de quelle marge de manœuvre la commune dispose-t-elle en matière de construction d'établissement scolaire primaire ?**

Pour l'UDC :  
Christina Meissner

Vernier, le 14 février 2014